

Politique financière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **26 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Depuis le début de la crise, c'est la première fois que l'amélioration qui se produit dans l'industrie horlogère est de cette importance. L'aggravation dans l'industrie du bâtiment a probablement contribué à augmenter légèrement le nombre des chômeurs de l'industrie métallurgiste.

La situation économique internationale sera, ces prochains temps, encore fortement influencée par les mesures de politique conjoncturelle, et cela aussi bien positivement que négativement. Les interventions des Etats consisteront désormais à limiter dans la mesure du possible les effets de la crise qui menacent d'être très graves au cours de l'hiver. Tous les pays ne procéderont pas de la même manière. La Grande-Bretagne et les pays du Nord semblent avoir les plus grandes chances de succès. Dans les pays agraires d'outre-mer, une amélioration lente mais constante se manifeste; néanmoins ce fait n'a pas beaucoup influencé le trafic international jusqu'ici.

La Suisse devra s'estimer heureuse si l'intensité du chômage au cours de l'automne et de l'hiver ne dépasse pas ce qu'il fut l'année passée, car l'amélioration qui s'est produite dans diverses industries d'exportation sera anéantie par la crise qui sévit dans le bâtiment; c'est là un nouveau foyer de chômage qui augmentera sensiblement le nombre des sans-travail. Il est grand temps que l'on mette sur pied un vaste programme pour la création d'occasions de travail. Le plan de deux ans du Conseil fédéral est un commencement. Il faudra l'étendre et surtout activer sa mise en vigueur. A un moment où 30,000 à 50,000 ouvriers sont menacés de chômage, il serait mesquin de perdre du temps à discuter sur la question de savoir si la Suisse, riche à milliards, peut ou non procurer 20 à 30 millions de francs pour procurer du travail à ces chômeurs. La classe ouvrière n'est pas seule à avoir intérêt à la question, mais bien toute la population. Car la protection des prix de l'agriculture et la stabilité relative des industries qui travaillent pour le marché indigène sont menacées si l'on n'arrive pas à compenser la perte causée par la crise dans l'industrie du bâtiment et empêcher par là une sensible réduction du pouvoir d'achat.

Politique financière.

Les subventions fédérales.

Selon la Constitution fédérale, la répartition des charges financières entre la Confédération et les cantons est prévue dans ce sens que la Confédération reconnaît aux cantons le droit légal public de toucher certaines sommes et subventions. Ces sommes représentent en même temps le tribut qu'a à payer la Confédération pour l'autonomie financière dont jouissaient autrefois les cantons. Ces prestations que de par la loi, l'Etat est tenu de verser à ses Etats, ne sont, à l'exception de la dîme de l'alcool, attribuées à aucun but déterminé et les cantons peuvent en disposer de leur plein gré.

En plus de la part des cantons fixée par la Constitution, la Confédération prête encore son appui financier lorsque les cantons ne sont pas en mesure d'exécuter complètement ou partiellement, sans cet appui, les tâches dictées par la Confédération. Le tableau que nous donnons ci-dessous ne concerne ni l'une, ni l'autre de ces subventions fédérales, mais les subventions proprement dites. Nous entendons par là, et comme s'exprime l'Office fédéral de statistiques, les dépenses consenties par la Confédération pour des buts n'ayant rien de commun avec l'administration fédérale.

L'urgence de ces dépenses comme aussi les buts spéciaux auxquels elles sont généralement destinées font qu'elles sont toujours très discutées et très

fortement influencées par la politique. En dernier ressort, c'est l'Assemblée fédérale qui statue sur les buts particuliers qu'elle juge dignes d'être subventionnés. La suppression de la subvention fédérale en faveur de Satus a précisément prouvé que très souvent, hélas, l'octroi ou le refus de ces subventions sont déterminés par des prétextes surannés.

Voici le tableau que nous obtenons en classant les subventions ordinaires versées par la Confédération depuis 1913 suivant les buts auxquels elles furent affectées:

Subventions ordinaires 1913—1932 en millions de francs.

Année	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en blé	Enseignement	Corrections de routes, ponts	Militaire et gymnastique	Commerce, industrie, transports	Forêts	Divers ³	Total
1913	0,5	4,4	—	5,8	5,8	2,5	3,3	1,2	1,3	24,8
1916	2,5	3,6	—	5,1	3,2	0,4	0,2	1,2	1,4	17,6
1921	12,2	19,2	4,4	8,7	7,5	2,3	0,8	2,3	3,8	61,2
1924	12,5	9,6	6,7	8,6	5,9	4,8	1,1	2,3	8,7	60,2
1926	16,8	9,1	8,8	9,2	9,7	4,9	3,1	2,2	8,3	72,1
1927	16,7	8,7	7,2	9,4	9,8	4,9	2,5	1,9	7,8	68,9
1928	20,2	8,9	11,7	9,8	11,8	4,8	1,9	2,2	8,2	79,5
1929	19,3	10,9	5,7 ¹	9,9	15,6	5,3	2,9	2,2	9,2	81,0
1930	21,6	11,2	16,4 ²	10,9	15,6	5,4	2,7	3,0	10,5	97,3
1931	32,4	12,1	17,1 ²	14,9	17,0	4,9	2,4	2,8	12,2	115,8
1932	37,9	12,8	21,9 ²	14,5	18,2	5,1	2,1	3,7	13,1	129,3

¹ Premier semestre 1929. ² Moyenne 1929/30, 1930/31, 1931/32. ³ Chasse, protection des oiseaux, pêche; mensurations cadastrales; sciences, arts, hygiène publique, utilité publique, police, droit. Depuis 1926, subvention également à la régie des alcools.

Subventions extraordinaires d'après leur but 1919—1932 en millions de francs

	Secours aux chômeurs ¹	Agriculture ²	Divers, actions de secours ³	Total des subventions extraordinaires	Total des subventions ordinaires et extraordinaires
1919	5,5	—	52,0	57,5	92,6
1920	17,5	—	33,7	51,2	95,3
1921	35,9	—	6,4	42,3	103,5
1922	60,2	26,0	11,6	97,8	166,9
1923	31,8	1,6	10,2	43,6	115,3
1924	17,8	0,2	2,7	20,7	80,9
1925	9,4	0,2	14,7 ⁴	24,3	94,1
1926	7,5	1,5	0,3	9,3	81,4
1927	2,4	0,6	—	3,0	71,9
1928	0,6	1,4	—	2,0	81,5
1929	0,3	4,1	0,8	5,2	86,2
1930	0,3	7,8	0,1	8,2	105,5
1931	1,0	8,2	6,7	15,9	131,8
1932	6,3	12,2	3,3	21,8	151,1

¹ Mesures pour lutter contre le chômage; création d'emplois et atténuation de la crise des logements.

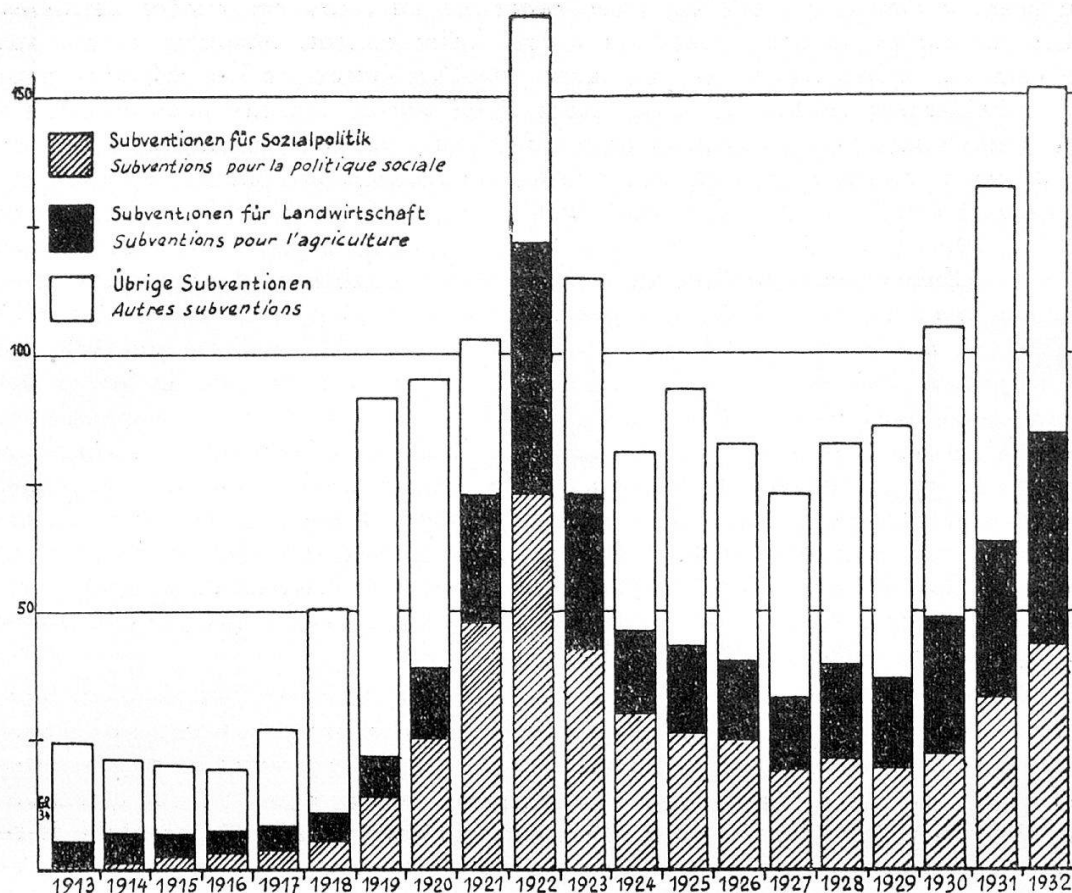
² Union pour le commerce du fromage, action de secours en faveur de l'agriculture; de l'élevage du bétail et de l'industrie laitière, allocations pour travaux de rétablissement et de réparation de dégâts causés par les crues.

³ Industrie horlogère et industrie de la broderie, hôtellerie, divers subsides.

⁴ Dont 13,7 millions de francs à des sociétés allemandes sur la vie.

Ce qui frappe avant tout, c'est la manière dont le total des subventions ordinaires aussi bien que le total des subventions versées n'ont cessé d'augmenter depuis 1929. (Quant à l'augmentation sans cesse croissante du nombre des colonnes, nous renvoyons nos lecteurs au graphique). Ainsi par exemple,

Subventions ordinaires et extraordinaires 1913—1932 (en mill. de francs)



le montant total des subventions ordinaires pour 1929 s'élevait à 81 millions de francs, à 86,2 millions en ajoutant les subventions extraordinaires, alors que pour 1932 ces sommes passèrent respectivement à 129,3 et à 151 millions de francs. Cette augmentation de plus de 50 pour cent des prestations reflète nettement l'aggravation constante et générale de la situation économique et sociale de la Suisse. Les postes touchant les subventions ordinaires et extraordinaires accordées en faveur de la politique sociale et de l'agriculture en font foi. Si en 1929, par exemple, on a dépensé 19,3 millions de francs pour la politique sociale, dont la grande partie pour les secours de chômage et que dans ce chiffre figurent les subventions pour l'assurance contre la maladie et les accidents, c'est 37,9 millions de francs que l'on a affectés en 1932, soit donc environ le double. Les subventions extraordinaires accordées en faveur de la politique sociale et destinées avant tout à combattre le chômage et créer des occasions de travail, ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes encore au cours des dernières années. Tandis qu'en temps de prospérité 300,000 francs suffisaient à cet effet, c'est plus de 6 millions qu'il a fallu en 1932. (Voir tableau des subventions extraordinaires.) Sur les 38 millions versés sous forme de subventions ordinaires, 20 millions à peu près ont été affectés aux subsides versés aux caisses de chômage. Le surplus de 5,7 millions affecté à cet usage démontre nettement l'aggravation du chômage. Le solde de 18 millions fut versé en faveur de l'assurance contre la maladie et les accidents. On ne saurait équitablement prétendre que ces subventions sont uniquement des dépenses en faveur de la classe ouvrière, car dans l'assurance contre les accidents par exemple, à part les ouvriers, nombreux sont les agriculteurs et artisans qui bénéficient également de ces secours accordés par l'Etat.

L'augmentation des subventions accordées à l'agriculture frappe moins au premier abord, car elle fut assez restreinte au cours des années dernières. Mais les choses se présentent tout à fait différemment, lorsqu'on ajoute aux subventions ordinaires versées en faveur de l'agriculture, celles affectées pour le ravitaillement en blé. L'aspect change plus encore lorsque nous ajoutons à ces deux postes les subventions extraordinaires versées à l'agriculture, qui, en 1932, furent presque aussi élevées que les subventions ordinaires. En 1929 par exemple 5,7 millions de francs seulement furent accordés pour le ravitaillement en blé. Mais pour 1931/32 ce montant fut porté à 21,9 millions. De plus, tandis que les subventions ordinaires augmentaient sans cesse mais à un rythme assez lent, le montant des subventions extraordinaires triplait pour les années 1929 à 1932. Il n'était que de 4,1 millions, par contre de 12,2 millions en 1932. Le poste principal de ces dépenses est formé par l'action d'entraide en faveur des producteurs laitiers pour laquelle 9,9 millions de francs furent dépensés en 1932, alors que l'on accordait encore 2,2 millions pour l'action de secours en faveur de l'agriculture. Il s'agit ici également de réelles mesures de crise, d'actions d'entraide qui devraient empêcher dans la mesure du possible l'anéantissement des prix des produits agricoles. La répartition de ces subventions s'effectue surtout sur la base de l'importance de la production de chaque entreprise; dans ces conditions, c'est précisément le petit paysan qui jouit le moins du bienfait de cette aide financière.

En ce qui concerne les subventions ordinaires accordées pour d'autres buts, les sommes versées chaque année varient beaucoup moins. Comparativement à l'époque d'avant-guerre et des premières années qui suivirent la guerre, elles ont, d'une manière générale, beaucoup augmenté dans presque tous les domaines. La subvention pour le commerce, l'industrie et les transports est seule à faire exception, elle n'a pas varié du tout, ou à peine peut-être depuis 1929. Les subventions pour les forêts, le militarisme et la gymnastique sont restées plus ou moins stables. Les sommes affectées à l'enseignement ont augmenté de $\frac{1}{3}$ comparativement à l'année 1929. Mais, l'augmentation qui est de 14,5 millions comparativement à l'époque d'avant-guerre n'a rien d'excessif par rapport à d'autres dépenses. Cette augmentation concerne surtout l'école primaire ainsi que la formation professionnelle dans les arts et métiers et le commerce. Par contre, les subventions accordées pour la construction de routes et de ponts et la correction des chaussées ont fortement augmenté. Ce qu'il faut attribuer en grande partie aux travaux publics exécutés en plus grand nombre dans l'intention de lutter contre la crise.

Ce qui présente le plus d'intérêt au point de vue de l'économie publique c'est le pourcentage des subventions accordées pour les divers buts. Le tableau suivant nous renseigne à ce sujet:

Année	Politique sociale	Agriculture	Ravitaillement en blé	Enseignement	Corrections de routes, ponts	Militaire et gymnastique	Commerce, industrie, transports	Forêts, chasse, pêche	Divers
1913	1,9	17,8	—	23,5	23,4	10,0	13,2	5,5	4,7
1918	20,4	22,1	—	25,4	11,8	3,2	3,9	5,4	7,8
1921	19,7	31,3	7,2	14,3	12,2	3,8	1,4	4,2	5,9
1924	20,8	16,0	11,1	14,2	9,9	7,9	1,8	4,3	14,0
1928	25,4	11,3	14,7	12,3	14,9	6,1	2,4	3,1	9,8
1929	23,8	13,4	7,1	12,2	19,3	6,5	3,6	3,2	10,9
1930	22,2	11,5	16,8	11,2	16,0	5,5	2,8	3,5	10,5
1931	28,0	10,5	14,7	12,9	14,7	4,3	2,1	2,7	10,1
1932	29,3	9,9	16,9	11,2	14,1	3,9	1,6	3,2	9,9

Si à ce propos la part de la politique sociale et de l'agriculture apparaît démesurée comparativement aux autres, l'affirmation qu'en accordant ces subventions on favorise certaines classes de la population, s'écroule, car la lutte contre le chômage aussi bien que l'aide en faveur de l'agriculture sont aujourd'hui précisément d'une importance capitale pour le pays tout entier.

Mouvement ouvrier.

Dans l'Internationale.

UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION. Cette union a tenu son VIII^e congrès à Amsterdam, du 30 août au 1^{er} septembre 1934. 56 délégués y représentèrent 19 organisations affiliées de 10 pays groupant au total 140,000 membres.

Le Congrès décida de lancer un appel à toutes les organisations non affiliées pour qu'elles appuient par leur adhésion l'activité de l'Union. Le Congrès exprima sa solidarité indéfectible aux organisations opprimées et persécutées dans les pays fascistes ou semi-fascistes. Afin de mieux répondre aux besoins des organisations d'outre-mer, le Congrès chargea son exécutif et son conseil de rechercher des formes de collaboration plus adéquates.

Des résolutions furent adoptées en faveur de la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, pour la semaine de 40 heures, les vacances payées et l'abolition du système de rétribution dit « nourriture et logement compris ». La réalisation de ces revendications doit être poursuivie soit par la voie législative, soit au moyen de contrats collectifs. Cette dernière question sera posée sous une forme appropriée au B.I.T. à Genève. L'extension de la liste des maladies donnant lieu à réparation a été envisagée, notamment en ce qui concerne les maladies de la peau dues à la farine.

Le secrétaire international Jean Schifferstein fut réélu. Le siège de l'Union reste à Zurich.

FEDERATION INTERNATIONALE DES CHAPELIERS. Le Congrès de cette fédération s'est réuni à *Reichenberg* (Tchécoslovaquie). Il a approuvé le programme établi par la F.S.I. en matière de durée du travail, en insistant sur le fait que sa réalisation dépend de la propagande faite en sa faveur dans chacun des pays affiliés à la F.S.I. Le Congrès s'est prononcé contre une fusion de la fédération avec une autre organisation, telle que le suggérait la F.S.I.

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'HABILLEMENT. Le Congrès de cette organisation s'est tenu à Londres les 23 et 24 août. L'ordre du jour comportait 13 points parmi lesquels le rapport moral et financier du secrétaire, un rapport sur la N.I.R.A. (Loi sur le redressement économique des Etats-Unis d'Amérique) et un rapport sur la situation en Allemagne et en Autriche.

La question de la réorganisation de la F.S.I. et des S.P.I. sera examinée au prochain Congrès. Le rapport sur l'expérience économique et sociale de Roosevelt, N.I.R.A. fut exposé par un délégué américain, Wagler, de la Ladies' Garment Workers' Union, affiliée à l'Internationale. Un autre délégué d'une organisation américaine non affiliée a annoncé la prochaine adhésion de celle-ci avec un effectif de plus de 140,000 membres. Cette organisation, avec celles de la Finlande et de l'Espagne récemment affiliées viendrait compenser les pertes subies en Allemagne et en Autriche.